

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2020

MP

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA -- Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ –

PROCURATIONS : Aline NARS à André MIR
Jacques ROCA à Hélène GUIOUNET

ÉTAIT ABSENT : néant.

SECRETARE DE SÉANCE : Hélène GUIOUNET

En liminaire, Monsieur Rudy CAMPOS, Directeur MERCURE – SENSORIA, présente au Conseil Municipal la grille des tarifs Sensoria Rio hiver 2020 - 2021.

Monsieur Rudy CAMPOS quitte la salle. Monsieur le Maire ouvre la séance.

◆ Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2020.

Approuvé.

◆ Décision modificative n° 3 : pas de modification de l'équilibre budgétaire.

Adoptée à l'unanimité.

◆ Renouvellement du bail Régie Accueil des bâtiments de l'Oule et des Merlans : ce bail commercial arrivé à terme au 31/12/2020 est renouvelé pour une durée de 9 ans à compter du 01/01/2021.

Adoptée à l'unanimité.

◆ R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) - Bilan financier 2018 - 2019 s'établissant comme suit :

COUT RPI ECOLE SAINT-LARY-SOULAN	107 396.01 €
COUT RPI ECOLE VIELLE-AURE	106 211.90 €
COUT TOTAL DU RPI	213 607.91 €
REFACTURATION AUX COMMUNES	86 700.00 €

COUT NET DU RPI	126 907.91 €
-----------------	--------------

COUT NET VIELLE-AURE ½ suivant convention	63 453.96 €
COUT NET SAINT-LARY-SOULAN ½ suivant convention	63 453.96 €

PAYE PAR VIELLE-AURE	106 211.90 €
REFACTURATIONS AUX COMMUNES PAR VIELLE-AURE	51 000.00 €
DIFFERENCE	55 211.90 €
DU A SAINT-LARY-SOULAN	7 650.00 €

REFACTURATION REPAS A VIELLE-AURE (749 repas)	3 370.50 €
-----------------------------------------------	------------

PAYE PAR SAINT-LARY-SOULAN	107 396.01 €
REFACTURATION AUX COMMUNES PAR ST-LARY-SOULAN	35 700.00 €
DIFFERENCE	71 696.01 €
DU PAR VIELLE-AURE	7 650.00 €

REFACTURATION REPAS A SAINT-LARY-SOULAN (2214 repas)	9 963.00 €
------------------------------------------------------	------------

Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ **R.P.I. - Bilan financier 2019 - 2020 s'établissant comme suit :**

COUT RPI ECOLE SAINT-LARY-SOULAN	92 935.96 €
COUT RPI ECOLE VIELLE-AURE	109 999.90 €
COUT TOTAL DU RPI	202 935.86 €
REFACTURATION AUX COMMUNES	61 200.00 €

COUT NET DU RPI	141 735.86 €
------------------------	---------------------

COUT NET VIELLE-AURE ½ suivant convention	70 867.93 €
COUT NET SAINT-LARY-SOULAN ½ suivant convention	70 867.93 €

PAYE PAR VIELLE-AURE	109 999.90 €
REFACTURATIONS AUX COMMUNES PAR VIELLE-AURE	34 000.00 €
DIFFERENCE	75 999.90 €
DU A SAINT-LARY-SOULAN	3 400.00€

REFACTURATION REPAS A VIELLE-AURE (540 repas)	2 430.00 €
-----------------------------------------------	------------

PAYE PAR SAINT-LARY-SOULAN	92 935.96 €
REFACTURATION AUX COMMUNES PAR ST-LARY-SOULAN	27 200.00 €
DIFFERENCE	65 735.96 €
DU PAR VIELLE-AURE	3 400.00 €

REFACTURATION REPAS A SAINT-LARY-SOULAN (1514 repas)	6 813.00 €
------------------------------------------------------	------------

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Remplacement de subvention 2020 école de Vielle-Aure :** suite à la demande de l'Association « Coopérative Ecole de Vielle-Aure » la somme de 520 € lui est attribuée en remplacement de la subvention de 480 €, demandée précédemment et non versée.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Complexe Sensoria Rio – Tarifs hiver 2020-2021 :** tarifs fixés sur proposition de la SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Projet de lotissement ex-camping – Création d'un budget annexe assujetti à la TVA** conformément à la réglementation en vigueur lors de ce type d'opération. Ce budget sera libellé « lotissement rue des Fougères ».

Adoptée à l'unanimité.

Délibération annule et remplace la délibération n° 2019-120 du 2 octobre 2020

- ◆ **Divers tarifs communaux :** la modification porte sur la création d'un tarif de 70 €/mois pour les véhicules à usage d'habitation (ancien camping municipal), les autres tarifs restent inchangés.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Prise en charge carte de transport scolaire pour les enfants utilisant le service Pla d'Adet et R.P.I. :** le Conseil Départemental ayant changé ses procédures (encaissement des cartes auprès des familles), la Commune maintient cette prise en charge en effectuant un remboursement aux familles.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Vente en bois façonnés – Assistant technique à donneur d'ordre – Approbation de la convention de vente et exploitation groupées :** cela concerne la coupe des accidentels dans les parcelles 2 et 3 de la forêt sectionale de Soulan. Il est demandé à l'O.N.F. sa prestation d'A.T.M.O. pour encadrer ce chantier.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Centre d'Altitude de la Charente : acquisition de la parcelle AE 217 :** cession par le Département de la Charente d'une partie de terrain pour un montant de 3 429 € nécessaire à l'aménagement du Point d'Apport Volontaire n° 5.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Construction d'une terrasse en bois (193,20 m²) à l'Hospice du Rioumajou :** autorisation de dépôt du dossier de déclaration préalable.

Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

En marge du Conseil Municipal, les questions suivantes ont été abordées :

- Monsieur le Maire

- Le contentieux introduit par NP'Y contre l'avenant n°7 à la DSP signée entre le SIVU AURE 2000 et ALTISERVICE et la réunion qui a eu lieu à ce sujet au Conseil Régional.
- Le dossier de la terrasse des « 3 guides » : le Conseil Municipal avait été favorable lors du C.M. du 21/10/2020 à l'octroi d'un bail commercial dérogoatoire d'une durée de 3 ans. Depuis, un nouveau cabanon bois a été construit sans autorisation à la place de l'ancien et la Commune a demandé, par assignation, la démolition de cette construction.
- Le protocole sanitaire qui sera mis en place pour cette saison d'hiver 2020-2021.
- L'arrivée au Col du Portet, le 14 juillet 2021, d'une étape du Tour de France.
- Maison de Santé : le dossier « radiologie » avance. Coût 110 000 €. Subventions : 50 000 € A.R.S. 25 000 € Etat et 25 000 € Europe. Il convient d'établir une convention avec la SISA pour la mise à disposition et définir les conditions.
- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale « Valorisation du Massif du Néouvielle » : projet de réhabilitation des refuges pour randonnées été et hiver.
- La signature d'actes notariés, avant fin novembre, pour l'acquisition de la grange TREY à Frédancon et de la maison VERDIER au village.

- Philippe AIZIER, 1^{er} Adjoint au Maire :

- La parution du prochain « Saint-Lary Infos » de novembre.
- Les 5 écrans (panneaux à messages variables) : vont être restructurés et vont fonctionner avec le système de l'Office de Tourisme.
- La webcam du village à 180° : elle devrait être positionnée au niveau du balcon de l'Office de Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



André MIR